

# ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION REGIONAL ET MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE DE LA GESTION DU TRAIT DE COTE

## ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

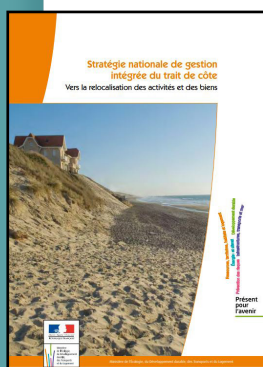
### SYNTHESE DU RAPPORT INTERMEDIAIRE

Ce rapport intermédiaire vise à nourrir la co-construction -avec les collectivités territoriales et les services décentralisés de l'Etat- des principes et des modalités d'organisation de la gestion intégrée du trait de côte et de la recomposition territoriale, dans le cadre du plan Littoral 21. Il s'agit **(1)** de proposer des axes pour la stratégie régionale, **(2)** d'identifier des échelles d'intervention pertinentes permettant des mutualisations, **(3)** d'établir un cahier des charges pour harmoniser les stratégies locales et **(4)** de proposer une préfiguration d'un observatoire régional de la recomposition spatiale face aux risques côtiers.

#### Synthèse des orientations et du cadre institutionnel aux échelles nationales et régionale

**A l'échelle nationale**, les doctrines de gestion des risques côtiers ont évolué jusqu'aux propositions du rapport du député Buchou en 2019 et à **la future loi qui doit être votée début 2021**. On note une partition plus marquée entre érosion et submersion avec **une évolution sensible de la gestion de l'érosion appréhendée comme un processus dynamique graduel pouvant être anticipé et relevant de ce fait de l'aménagement du territoire et non de la gestion des risques, induisant de fait une inéligibilité au titre du fonds Barnier**. Ceci a conduit à une approche intégrée en termes de **recomposition spatiale** et privilégiant le plus possible des solutions fondées sur la nature. Il est notamment proposé de **distinguer les territoires exposés à moins de 30 ans** et d'autres pour lesquels des formes d'occupation durable et temporaire pourront être envisagées. La loi propose aussi des changements dans les pratiques d'information et des modalités de préemption, la création d'un nouveau bail immobilier et un cadre de partenariat pour porter les projets de recomposition (**projet partenarial d'aménagement issu de la loi Elan**).

**A l'échelle régionale**, le rappel des expérimentations réalisées montre **le caractère exemplaire des politiques menées localement depuis 2003**. L'analyse présente aussi les acquis de la prospective participative sur le littoral régional et détaille **le cadre d'action proposé par la stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte**, notamment selon le type de territoires.



L'inventaire des travaux de recherche, à partir de la bibliographie sur les sciences de la mer en région et de nos connaissances propres, a permis d'établir une cartographie des équipes mobilisées selon leurs thématiques :

- Processus littoraux et vulnérabilité (géomorphologie, perceptions et mémoire des risques, sciences de l'observation et de l'information) ;
- Mesures d'aménagement et d'adaptation (génie côtier et écologique, acceptabilité et gouvernance des politiques d'adaptation).



Au total 20 équipes sont concernées, soit plus d'un quart des effectifs relevant des sciences marines dans la région. Cette communauté scientifique est largement reconnue, diversifiée et souvent engagée dans l'accompagnement des politiques mais avec un déficit en sciences sociales. De multiples start-ups et bureaux d'étude sont aussi largement impliqués. Il existe deux masters spécialisés, un sur la gestion des risques et un sur la gestion des littoraux et des mers.

L'analyse de 50 études réalisées entre 2003 et 2019 et recensées par la DREAL, montre la prédominance des approches géomorphologiques avec deux thèmes structurants « GIZC et gestion adaptative » (22%) et « Budget et transport sédimentaire » (18%) et un déficit relatif des approches juridiques et socioéconomiques.

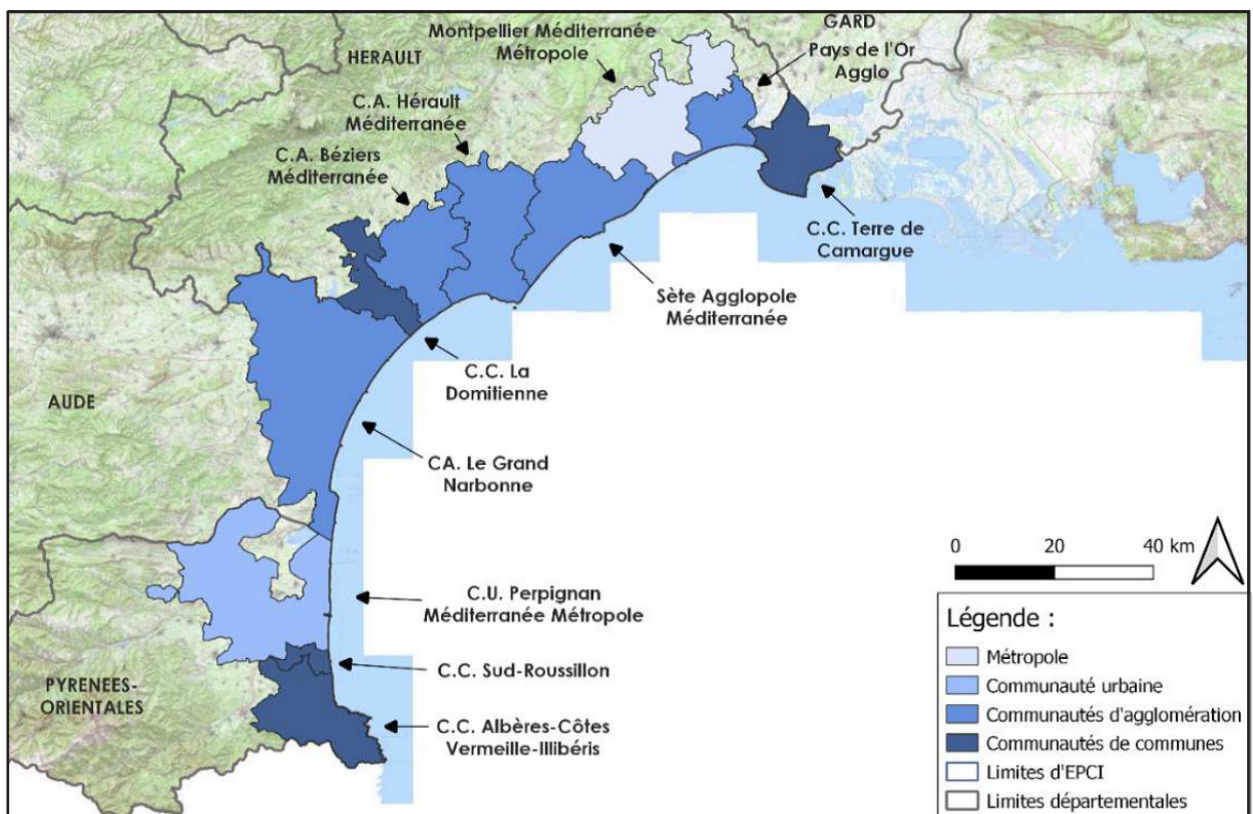


En majorité les études n'associent que deux disciplines. On note un pic en 2011 (32%) lié aux études CPER 2007-2013 et une augmentation sensible du nombre d'études après 2010, date de la tempête Xynthia. L'échelle régionale concerne 90 % des études relatives au budget et transport sédimentaire et 77% de celles sur la gestion du trait de côte.

### Périmètres administratifs et répartition des compétences relatives à la GEMAPI

Une série de cartes et de tableaux de synthèse ont été produits pour caractériser la nature et les périmètres des EPCI concernés par la gestion du littoral en Occitanie (1 métropole, 1 communauté urbaine, 5 communautés d'agglomération et 3 communautés de communes). Ces 11 EPCI ont des profils littoraux différents : nombre de communes littorales variable (de 1 à 6) et représentant selon les EPCI entre 3 % et 40 % des communes adhérentes ; des linéaires côtiers essentiellement sableux (hormis sur Sète, La Clape et la Côte Vermeille) dont la taille varie (3 km pour La Domitienne et 4,5 km pour Sud-Roussillon, contre 30 km pour Sète Agglopôle Méditerranée et Albères-Côte Vermeille-Illiberis, voire 50 km pour Le Grand Narbonne). La comparaison des effectifs d'habitants et des densités démographiques, par EPCI et par commune, permet d'appréhender l'importance des enjeux exposés et des ressources fiscales.

Concernant la gouvernance, plusieurs SCOT sont portés par des syndicats mixtes intégrant des EPCI littoraux (SCoT du Biterrois et Plaine du Roussillon), mais aussi rétro-littoraux (les deux précités et Sud-Gard). Néanmoins, **seulement deux EPCI ont pris la compétence des PLU (PLUi)**, à savoir Perpignan Méditerranée Métropole et Montpellier Méditerranée Métropole, soit seulement 5 communes littorales. Enfin, **la compétence GEMAPI, est selon les cas entièrement ou partiellement confiée à des syndicats de bassin avec des différences notables selon les départements**. Pour les items spécifiques au littoral : l’item 5 (protection contre les inondations et contre la mer) est conservé par les EPCI des Pyrénées-Orientales et de l’Hérault, tandis qu’il est délégué aux syndicats dans l’Aude et le Gard ; l’item 8 (protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides) est délégué aux syndicats hormis dans l’Hérault. La compétence GEMAPI autorise le prélèvement d’une taxe. **Le détail des budgets mobilisés montre une forte hétérogénéité des montants par habitant (de 5,9 €/hab à 23,5 €/hab) et des budgets disponibles (de 6029 k€ à 201 k€)**. A ce sujet, notons le cas particulier de la communauté de communes Terre de Camargue qui n’a pas encore mis en place cette disposition.



Sources : SaVE - Victor Lecha - QGIS - IGN - 2021

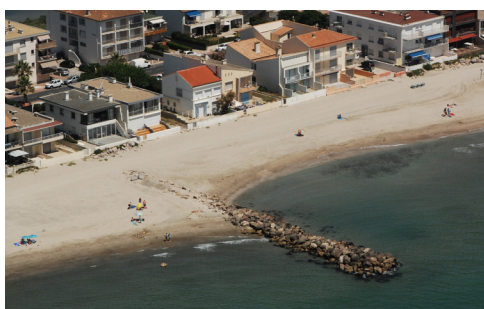
### Principes de la recomposition territoriale / exemples récents de recomposition et relocalisation

Il n'existe pas de définition officielle ou de standard de recomposition spatiale. Les premiers entretiens menés (29 au total) montrent que **cette notion n'est pas familière aux acteurs qui tendent à assimiler recomposition territoriale et relocalisation**. Néanmoins les discussions font ressortir que certains principes, notamment concernant le caractère intégré et adaptatif de ce type de politique d'adaptation, sont implicitement partagés. Une définition de travail a été proposée pour amorcer les réflexions mais elle devra être discutée lors des ateliers collectifs de façon à co-construire une définition partagée et opérationnelle. **Une enquête en ligne va être lancée pour alimenter cette réflexion.**

Trois exemples de politiques de recomposition spatiale sont décrits en détail pour partager ce type d'expérience et mieux identifier les leviers et contraintes rencontrés. Un des projets porte sur **la commune de Dolus sur l'île d'Oléron** qui prévoit un processus de réappropriation de l'espace, de renaturation du cordon et le déplacement d'un parking accompagné de la création de nouvelles pistes cyclables. Ces aménagements sont envisagés selon un calendrier évolutif à l'horizon 2070 avec plusieurs scénarios. Le deuxième exemple concerne **un village de pêcheurs sur un île barrière au large de l'Alaska** (village de Shismaref) qu'il s'agit à terme de déplacer en totalité, compte tenu de l'étroitesse de l'île (5 km sur 600 m). Enfin le dernier exemple porte sur **un quartier de la commune de Blois Saint Gervais en Forêt et Vineuil dans le Loir et Cher**, exposé aux inondations de la Loire et où plusieurs biens (maison, immeubles, entreprises) très exposés ont été démolis. **Ces exemples permettent notamment d'illustrer la nécessité d'avoir une échelle de temps et un mode de gouvernance adaptés.**

### Enjeux et pistes de structuration du futur observatoire de la recomposition spatiale

L'analyse bibliographique des observatoires existants en France montre **qu'ils portent tous sur la gestion du trait de côte et qu'il existe encore peu de réflexion opérationnelle sur leur élargissement à la recomposition spatiale**. A l'échelle régionale on recense sept dispositifs offrant des suivis à diverses échelles avec **une forte hétérogénéité de ces suivis, l'existence de zones non couvertes** (notamment dans l'Aude longtemps considérée comme moins vulnérable) et **des données ponctuelles très hétérogènes** car collectées suite à des travaux ou des aménagements. **Trois principes sont proposés pour penser le futur dispositif** portant sur **(1)** la complémentarité avec les observatoires locaux notamment liés aux SCOT, **(2)** l'identification des besoins auxquels pourrait répondre l'observatoire (9 catégories), **(3)** la nécessité de diffuser certaines informations par classe. **Neuf composantes sont proposées pour structurer l'information** (hors trait de côte à appréhender par ailleurs) : Configuration spatiale, Economie territoriale, Profils socio démographiques, Capacités organisationnelles et gouvernance, Marge de manœuvre territoriale, Gestion de crise, Effets conjoints positifs des volets complémentaires, Dynamique de vulnérabilité physique, Suivi des réalisations et des effets des politiques d'adaptation. **Pour chaque composante des exemples d'indicateurs sont proposés** pour structurer la réflexion sachant que la définition de ces composantes et des indicateurs sera co-construite avec les EPCI et acteurs régionaux dans la suite de la démarche.



La structure du futur observatoire dépend des fonctions qui seront envisagées (observer, accompagner et communiquer) en conciliant le suivi du trait de côte et la gestion de la recomposition spatiale. Cet élargissement impliquera une ouverture aux données socioéconomiques relatives aux collectivités, populations et économies littorales. Concernant la structuration institutionnelle de l'observatoire, la revue des observatoires existants permet d'identifier la présence généralisée **d'un comité de pilotage** rassemblant les principaux partenaires, **d'un comité technique et d'une cellule d'animation**. Selon les cas, on note aussi **la présence possible d'un comité des utilisateurs** (important pour définir les besoins) et **d'un comité scientifique**. Les fonctions et la composition de chacun de ces comités devront être approfondies selon les options retenues.